

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-

PAULIEN DU 9 OCTOBRE 2023,

SALLE DU CONSEIL 18H30

Présents : BENEZIT Sandrine, BERGER Michel, BERAUD Sébastien, COUTAREL Chantal, DUPLOMB Laurent, DUSSAUD Brigitte, FERRAND Pierre, LANTHEAUME Louis, LARGER Joël, LIABEUF Éric, POUNT Marie-Hélène, SOULIER Alain, VINCENT Marie-Pierre, THOMAS Betty,

Absent(e)s excusé(e)s : BERNARD Laetitia, BIZERAY Geneviève, CARME Philippe, FOURNEL Daniel, OLLIER Valérie,

Pouvoirs :

Madame BERNARD ayant donné pouvoir à Louis LANTHEAUME

Madame BIZERAY ayant donné pouvoir à Marie-Pierre VINCENT

Madame OLLIER ayant donné pouvoir à Marie-Hélène POUNT

DESIGNATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Mme Le maire rappelle la démission en date du 27 juin 2023 de Monsieur David TORRES conseiller municipal et adjoint au maire, ce qui a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste, sans obligation à ce que le remplaçant soit de même sexe que son prédécesseur. Elle propose aussi de supprimer le poste d'adjoint vacant et de ramener par conséquent le nombre d'adjoints à 4.

Le suivant de la liste présentée par Marie-Pierre VINCENT étant Mme Béatrice ALLANIC née SIGAUD qui fait part de son refus d'assumer la fonction de conseiller municipal et par conséquent de sa démission.

Il revient donc de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste, à savoir M. Daniel FOURNEL né le 04 avril 1960 retraité domicilié à SODDES 43350 Saint-Paulien. Ce dernier étant absent pour raison médicale, a confirmé par courrier sa volonté d'intégrer la fonction de conseiller municipal. Il sollicite par ailleurs sa désignation dans la commission communale « voirie/travaux ».

DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision 18_2023 du 21 septembre 2023, retenant pour la réalisation du futur local du MAM à la Maison des associations :
 - o la société MCC DIFFUSION : modifications d'ouvertures pour un montant de 4 290.59 € HT,
 - o et la société GIMBERT : revêtement de sol pour un montant de 3 430.00 € HT,

- Décision 19_2023 du 26 septembre 2023, confiant au bureau d'études AB2R la mission d'assistance à la consultation des entreprises (rédaction du DCE en appui du cabinet Boyer Géomètre et analyse des offres) pour la création de la voirie du parc du hameau du Chaland pour un montant HT de 2 300.00 €.

RESULTAT ET ATTRIBUTION APPEL D'OFFRES - Etude de faisabilité conception Lotissement La Bellevue

La délibération du 26 mai 2023 n° 2023-37 autorise le lancement d'un appel d'offres en procédure adaptée pour choisir le cabinet chargé de la réalisation de l'étude. Suite à une première phase de sélection de candidatures, 3 cabinets ont répondu :

EQUIPE BONNET composée de :

- **Cyrille BONNET, Architecte (DPLG) Urbaniste** - 8 rue d'Athènes 12000 RODEZ - Mandataire
- **Arnaud MIRABEL, Jardins et Paysages, Paysagiste concepteur DPLG** – 15 rue des Ecoles 12390 RIGNAC- Cotraitant

EQUIPE BAILLY composée de :

- **Anne BAILLY, Architecte-Urbaniste c/o Locaux Motiv'** - 10bis rue Jangot 69007 LYON - Mandataire
- **Osmose Paysage, Paysagiste concepteur** - 12 rue Traversière 43 200 YSSINGEAUX - Cotraitant
- **AB2R** - 180 avenue des Estelles ZA de Taulhac 43000 LE PUY EN VELAY - Cotraitant

EQUIPE FABRIQUES :

- **FABRIQUES Architectures Paysages** – Siège social : Vernand 42470 FOURNEAUX / agence : 25 rue Burdeau 69001 LYON - Equipe composée de :
 - Pierre JANIN, Architecte-Urbaniste,
 - Sabrina GHIGONETTO, Architecte HQE,
 - Laura BELLAMICO et Lubin AIME référents pôles Architecture et Paysage

Les critères d'attribution étant 55 % pour la valeur technique, 35% pour le prix des prestations et 10 % pour la valeur environnementale et paysagère.

<i>Classement</i>	<i>Offres</i>	<i>Note</i>	<i>Montant € HT</i>
n° 1 :	EQUIPE FABRIQUES	88,68 /100	49 675.00 €
n° 2	EQUIPE BAILLY	84,54 /100	50 139.00 €
n° 3	EQUIPE BONNET	77,00 /100	38 950.00 €

Au vu du résultat d'appel d'offres et de l'analyse des plis, Mme le Maire propose au Conseil, d'attribuer le marché de prestation à l'agence FABRIQUES Architectures Paysages (offre la mieux-disante).

REGULARISATION ADRESSAGE RUE MONTEE DU CHATEAU

Les services de La Poste ont identifié une absence d'adressage pour le château de La Rochelambert. Il convient de régulariser et de créer une nouvelle appellation de rues, dans la continuité de l'adressage et de la numérotation du village de Marcihac. Le baptême de la voie communale n° 8 (ancienne RD 25) de son intersection avec la rue de Marcellus jusqu'à son intersection avec la Via Bolèna, est proposé comme suit : **Montée du château**

Par conséquent, le château de la Rochelambert se voit attribuer l'adresse suivante : **2, montée du Château**, 43350 Saint-Paulien.

VOTE DU BUDGET ANNEXE

LOTISSEMENT LA BELLEVUE

Chapitre ou Compte	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Fonctionnement - Dépense	604 630.00 €	0.00 €	0,00%	604 630.00 €	100,00%
011 - Charges à caractère général	604 630.00 €	0.00 €	0,00%	604 630.00 €	100,00%
6015 - Achats stockés - Terrains à aménager	530 000.00 €	0.00 €	0,00%	530 000.00 €	100,00%
6045 - Achats d'études et prestations de services (terrains à aménager)	74 630.00 €	0.00 €	0,00%	74 630.00 €	100,00%
66 - Charges financières	0.00 €	0.00 €	0,00%	0.00 €	0,00%
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	0.00 €	0,00%	0.00 €	0,00%
Fonctionnement - Recette	604 630.00 €	0.00 €	0,00%	604 630.00 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	604 630.00 €	0.00 €	0,00%	604 630.00 €	100,00%
7133 - Variation des en-cours de production de biens	604 630.00 €	0.00 €	0,00%	604 630.00 €	100,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0,00%	0.00 €	0,00%
7015 - Ventes de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0,00%	0.00 €	0,00%
Investissement - Dépense	604 630.00 €	0.00 €	0,00%	604 630.00 €	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	604 630.00 €	0.00 €	0,00%	604 630.00 €	100,00%
3351 - Terrains	604 630.00 €	0.00 €	0,00%	604 630.00 €	100,00%
Investissement - Recette	604 630.00 €	0.00 €	0,00%	604 630.00 €	100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	604 630.00 €	0.00 €	0,00%	604 630.00 €	100,00%
1641 - Emprunts en euros	520 000.00 €	0.00 €	0,00%	520 000.00 €	100,00%
16878 - Autres dettes - Autres organismes et particuliers	84 630.00 €	0.00 €	0,00%	84 630.00 €	100,00%

RESULTAT ET ATTRIBUTION APPEL D'OFFRES - Travaux de viabilisation PUP Les Fourches à Nolhac

La délibération du 27 mars 2023 n° 2023-20 autorise le lancement de l'appel d'offre en procédure adaptée pour les travaux de viabilisation du PUP Les Fourches de Nolhac.

5 entreprises ont répondu :

GRAS TP - Cellier 43260 Saint-Pierre-Eynac	Lot 1
SOVETRA/SDRTP/SETPS - Mandataire SOVETRA - ZI Les Fangeas 43370 Solignac-sur-Loire	Lot 1
BROC TRAVAUX ROUTIERS – 10 ZA de Lachamp 43260 Saint-Pierre-Eynac	Lot 2
EUROVIA DALA – ZI Les baraques 43370 Cussac-sur-Loire	Lot 2
CHEVALIER – La Grande Ile 43100 Brioude	Lot 1 et lot 2

Les critères d'attribution étant 50 % pour le prix et 50% pour la valeur technique, l'analyse des plis aboutit aux résultats suivants :

LOT N° 1 – TERRASSEMENT-RESEAUX

Classement	Offres	Note	Montant € HT
n° 1 :	Entreprise CHEVALIER	81.88 /100	249 086.92
n° 2	Entreprise SOVETRA	78.97 /100	296 668.20
n° 3	Entreprise GRAS TP	63.19 /100	291 441.40

LOT N° 2 – AMENAGEMENT DE SURFACE

Solution de base

<i>Classement</i>	<i>Offres</i>	<i>Note</i>	<i>Montant € HT</i>
n° 1 :	Entreprise CHEVALIER	81.88 /100	49 660.32
n° 2	Entreprise BROC	80.99 /100	53 990.90
n° 3	Entreprise EUROVIA 43	75.61 /100	61 113.83

LOT N° 2 – AMENAGEMENT DE SURFACE

Solution de base + option

<i>Classement</i>	<i>Offres</i>	<i>Note</i>	<i>Montant € HT</i>
n° 1 :	Entreprise CHEVALIER	81.88 /100	59 471.25
n° 2	Entreprise BROC	78.43 /100	68 469.50
n° 3	Entreprise EUROVIA 43	75.30 /100	74 961.28

Aux vues du résultat d'appel d'offres et de l'analyse des plis, Mme le Maire propose au Conseil, d'attribuer les marchés de travaux comme suit :

- **Lot N° 1 Terrassement Réseaux** : à l'entreprise SAS CHEVALIER - La Grande Ile - 43 100 BRIOUDE, pour un montant HT de **249 086.92 €** hors branchements privés
- **Lot N° 2 Aménagement de surface avec option Enrobé** à l'entreprise SAS CHEVALIER - La Grande Ile - 43 100 BRIOUDE, pour un montant HT de **59 471.25 €**

RESULTAT CONSULTATION – Conception/réalisation d'un PUMPTRACK

La délibération du 03 novembre 2022 n° 2022-51 autorise le lancement d'un appel d'offres en procédure adaptée pour la conception et réalisation d'un PUMPTRACK.

La commune a obtenu une subvention de l'ANS (Agence Nationale Sport). Il semblerait également que dans le cadre de la loi de finances 2024, cet aménagement de terrain pourrait bénéficier du Fonds de Compensation de TVA.

Avant de prendre toute décision finale, le conseil municipal mandate madame le Maire pour engager une phase de négociation et solliciter des précisions complémentaires sur les différentes versions proposées par les entreprises. Une fois ces éléments précisés, le conseil municipal sera amené à délibérer

DM BUDGETAIRE N° 1 BUDGET ANNEXE RESIDENCE DU HAUT-SOLIER

Il est nécessaire de procéder à la modification budgétaire du Budget primitif Résidence du Haut-Solier maison de santé voté le 21 avril 2023 n° 2023_33, pour les motifs suivants :

- Intégration des admissions en non-valeur,
- Entretien des appartements (remplacement de volets défectueux).

Par conséquent, elle soumet au vote du Conseil municipal la décision modificative N° 1 suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	1.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	1.00 €	0.00 €	0.00 €
R-752 : Revenus des immeubles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 001.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 001.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	2 001.00 €	0.00 €	2 001.00 €
Total Général		2 001.00 €		2 001.00 €

Cette décision modificative engendre :

- la modification du montant total de la section fonctionnement équilibré en recettes et dépenses à : **85 501.00 €**,
- le montant total de la section Investissement équilibré en recettes et dépenses à : 147 729.69 € reste inchangé.

DM BUDGETAIRE N° 1 BUDGET GENERAL

Budget Général 21600 : décision modificative n° 1 : Fonctionnement (annexe 1)

Comptes budget.	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédit	Augmentation	Diminution crédit	Augmentation
D 011 charges à caract. générales	0.00	34 265.00		
D 012 charges personnel	0.00	32 300.00		
D 65 autre charge gestion courante	1500.00	6 937.00		
D 66 charges financières		7 463.00		
R 70 produits services...				15 000.00
R 74 subventions et dotations				7 000.00
R 75 autre produit de gestion				32 000.00
023 virement section inv.	25 465.00			
Total Equilibre	26 965.00	80 965.00	0.00	54 000.00
Total fonctionnement		54 000.00		54 000.00

Budget Général : décision modificative n° 1 : Investissement

Comptes budget.	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédit	Augmentation	Diminution crédit	Augmentation
R 021 virement section FON			25 465.00	
R 10 dotations fonds divers				9 054.00
R13. Subvention d'investissement				37 500.00

D/R.16 emprunt (capital)		13 773.00		300.00
D 20 Immobilisations incorporelles		29 500.00		
D. 204 subvention d'équipements versées		1 584.00		
D 21 immobilisations corporelles		24 675.00		
D 23 immobilisation en cours	48 146.00			
Total Equilibre	48 146.00	69 535.00	25 465.00	46 654.00
Total Equilibre		21 389.00		21 389.00

Cette décision modificative engendre :

- la modification du montant total de la section fonctionnement équilibré en recettes et dépenses à : **2 032.939.95 €**,

- le montant total de la section Investissement équilibré en recettes et dépenses à : **4 474 336.84 €**.

TOUTES LES DÉCISIONS CI-DESSUS ONT ÉTÉ ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION FESTIVAL DE LA CHAISE DIEU

Mme le maire rappelle le partenariat avec le festival de la Chaise Dieu pour la mise en œuvre de concerts à Saint-Paulien lors du festival. Elle expose le bilan positif des six années passées (fréquentation et notoriété). Elle rappelle que grâce aux différents récitals et auditions qu'il organise, le festival de La Chaise-Dieu participe activement à la mise en valeur de l'orgue de la collégiale restauré en 2016-2017.

Elle demande au conseil de se prononcer pour le renouvellement de la convention pour une nouvelle période de trois ans (2024, 2025 et 2026).

L'enveloppe budgétaire est fixée à la somme de 7 000 €/an pendant trois ans, payable sur présentation de facture attestant l'organisation de la manifestation.

CETTE DECISION EST ADOPTEE AVEC 16 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE.

Compte rendu réalisé par Valérie Ollier